

FICHE DE POSTE
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION
AU LYCEE PROFESSIONNEL ATIMA - MAHINA

CONTEXTE

Géographie :

Un lycée sur les hauteurs de Mahina, site Atima. Un environnement agréable dans un quartier résidentiel. Un bâti qui date de 1993.

Effectifs :

Ils oscillent autour de 630 apprenants avec un peu moins de 40% d'internes. Une population scolaire majoritairement défavorisée avec un taux de boursier de 70%. Un public majoritairement masculin représentant 67% des effectifs contre 33% féminin.

Offre de formation :

Le spectre de l'offre de formation couvre tous les niveaux de la voie professionnelle : CAP, bac professionnel, et BTS.

CONDITIONS D'EXERCICE

Placé sous l'autorité directe du proviseur, il participe, en tant que conseiller et proche collaborateur de ce dernier, au même titre que l'adjoint et l'adjoint gestionnaire, aux travaux de l'équipe de direction et aux instances de l'établissement où sa présence est requise.

L'équipe de vie scolaire est composée de 2 postes de CPE, de 3 postes d'adjoints d'éducation en charge de l'externat et de 6 postes d'adjoints d'éducation en charge de l'internat.

Ce poste de CPE est non logé.

MISSIONS

- **Capacités managériales**

Le CPE devra se placer en chef du service de vie scolaire de l'établissement. Il devra ainsi co-gérer avec sa collègue CPE, en délégation partagée avec le chef d'établissement et le chef d'établissement-adjoint, l'équipe d'adjoints d'éducation et de DEAP.

Le candidat au poste devra être prêt à gérer des élèves exigeants originaires de collèges proches et éloignés avec des élèves qui pour certains ne retournent chez eux que deux fois par an.

- **Forte capacité au travail d'équipe**

Le candidat doit avoir une forte capacité au travail d'équipe et une contribution active à la qualité des échanges partenariaux avec les familles, l'équipe pédagogique, l'équipe médicosociale et les partenaires institutionnels (gendarmerie, BPDJ, communes...) ou associatifs dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Le candidat doit ainsi s'inscrire dans une dynamique de projet, de travail collectif et de partage d'expériences - concevoir et coordonner des dispositifs adaptés et différenciés aux publics dont il a la charge.

- **Animation éducative**

Le candidat sera appelé à développer les actions de formation des délégués des élèves et des représentants des élèves au conseil d'établissement, à animer, en délégation partagée avec le chef d'établissement, le conseil des délégués, le conseil des éco-délégués et à accompagner les élèves dans la mise en œuvre de leur projet (clubs, activités culturelles et récréatives, éco-projets, maison des lycéens...).

Il aura également en charge le dossier de l'internat de réussite pour tous.